

Groupe de travail chargé de la création de l'Institution nationale des droits de l'homme

Berne, fin mars 2023

## **L'Institution suisse des droits humains (ISDH) sera créée le 23 mai 2023 !**

### **Invitation à l'assemblée constitutive**

Mardi 23 mai 2023, 17h30-19h30 (suivi d'un apéritif)  
Kursaal, Kornhausstrasse 3, Berne

Mesdames, Messieurs,  
Chères amies, chers amis de l'ISDH,

En automne 2021, le Parlement suisse a décidé de créer une institution nationale des droits de l'homme indépendante, comme le recommandent les Principes de Paris adoptés par l'ONU. Cette nouvelle institution a pour but la promotion et la protection des droits de l'homme en Suisse. La [loi fédérale](#) correspondante est entrée en vigueur au début de cette année. Parmi les tâches de l'ISDH figurent des activités d'information, de documentation, de recherche, de conseil, d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme ainsi que les échanges internationaux dans ce domaine. Dans l'accomplissement de ses tâches, l'ISDH est indépendante et décide de manière autonome de l'utilisation de ses ressources.

Selon la loi fédérale, la nouvelle institution des droits de l'homme prend la forme d'une corporation de droit public à laquelle s'appliquent par analogie les dispositions du droit des associations. Les personnes physiques et morales intéressées peuvent devenir membres, à condition que leurs activités soient « liées à la protection et à la promotion des droits de l'homme » (art. 10c, al. 3, de la loi fédérale citée plus haut).

Un groupe de travail coordonné par le DFAE a été chargé de mettre sur pied l'ISDH (cf. [création d'une institution nationale des droits de l'homme en Suisse](#)). Il est composé de personnes représentant la société civile et l'économie, les autorités fédérales, la Conférence des gouvernements cantonaux et les commissions consultatives extra-parlementaires du Conseil fédéral. Il est chargé d'élaborer les statuts et de préparer la création de l'institution.

Les travaux préparatoires touchent à leur terme. L'assemblée constitutive adoptera les statuts préparés par le groupe de travail, élira sur proposition du groupe de travail le premier comité directeur ainsi que la présidence et fixera la cotisation des membres (conformément à l'usage des associations suisses).

Si vous souhaitez participer à l'assemblée constitutive et devenir membre de la future institution, nous vous prions de compléter le formulaire d'inscription [en ligne](#) ou via le code-QR ci-dessous avant le 20 avril (pour toute question : [es@ximpulse.ch](mailto:es@ximpulse.ch)).



<https://form.jotform.com/230823503191347>

[online](#)

Si vous vous êtes inscrit.e pour participer à l'assemblée constitutive, le groupe de travail vous fera parvenir les documents nécessaires (en français, allemand et italien) après avoir vérifié que vous remplissez les conditions d'adhésion.

L'assemblée constitutive se tiendra en français et en allemand, avec traduction simultanée.

Avec nos meilleures salutations.

Au nom du groupe de travail chargé de la création de l'Institution nationale des droits de l'homme,

*Section Diplomatie des droits de l'homme  
Division Paix et droits de l'homme (DFAE)*